

République Française  
\*\*\*\*  
Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE**  
**POMPEY**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 18 FEVRIER 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	39	39 + 3 <b>pouvoirs</b>

<b>Date de convocation</b> <b>12 février 2021</b>
--

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Béatrice BOCHNAK, William GRAFF.

Représentés : Martine LEPIANKO par Odile SCHMITT, Philippe POTDEVIN par Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Marché de gestion globale des déchets ménagers - avenant n°5 au lot 2**  
**N° de délibération : 15**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
39	42	42	0	0	0

**Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE**

Le 5 novembre 2015, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a signé un marché avec la société Paprec Réseau concernant la gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey et plus particulièrement pour le Lot 2 – Tri et valorisation des recyclables secs.

Par courrier du 14 janvier 2021, la société Paprec a informé la collectivité d'une réorganisation juridique, dans le but d'une simplification des exploitations et d'une plus grande efficacité dans ses activités. Cette réorganisation engendre un changement de dénomination de l'entité « Paprec Réseau » en « Paprec Grand Est ».

Aussi, dans le cadre du lot n°2 du marché de gestion globale des déchets ménagers, il convient ainsi de signer un avenant de substitution avec la société Paprec Grand Est.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°5 au lot n°2 du marché de gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey.

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°5 au lot n°2 du marché de gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey.

Fait et délibéré les jours, mois et an  
susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRLIC